

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - Mme MODDE - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Garage municipal - Vente de véhicules, de matériels et de mobiliers réformés

Madame Popard, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du plan de réforme des véhicules, matériels et mobiliers de la Ville, une vente aux enchères, par l'intermédiaire du service des Domaines, est proposée en 2012. La recette susceptible d'en résulter est estimée à 30 000 € environ.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la vente, par la Ville, de véhicules, matériels et mobiliers réformés par l'intermédiaire du service des Domaines, au titre de l'année 2012 ;

2 - décider que ces véhicules, matériels et mobiliers seront vendus aux enchères ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ